



L'e-velop, première enveloppe numérique à l'heure du recommandé électronique !

Alain Delgrande, Directeur Général Document Channel (*)

Pouvez-vous nous présenter brièvement l'activité de votre jeune société ?

Créée en 2008, Document Channel est une société de services filiale d'Arvato services (groupe Bertelsmann) et de STS Group, éditeur de logiciels pour l'échange et l'archivage électronique à valeur probatoire. Notre activité est l'externalisation et la dématérialisation en mode SaaS (Software as a Service) de la gestion de l'ensemble des documents et courriers de l'entreprise. L'idée qui est à l'origine de cette activité a été d'intégrer le traitement de tous les types de courrier sortant (papier et électronique), dans une seule et même application en mode SaaS, c'est-à-dire 100 % web.

En quoi consiste l'innovation « e-velop » lancée par votre société ?

L'e-mail ne présente aujourd'hui aucune sécurité quant à la protection des informations échangées et à l'identité formelle de l'émetteur comme du destinataire. Les échanges numériques représentent aujourd'hui la première source de fuite d'information en interne comme en externe. L'e-velop lancée en juin 2010, est en quelque sorte notre réponse à cette limite de l'e-mail. Il s'agit d'une enveloppe numérique inviolable et universelle qui permet d'échanger aussi simplement et rapidement qu'un e-mail mais, avec en plus, toute la valeur de confiance du courrier postal, de la simple lettre jusqu'au recommandé avec accusé réception.

Concrètement l'expéditeur crée son compte e-velop sur un espace sécurisé du site www.evelop-service.com. Les pièces jointes transitent via un lien internet lui aussi sécurisé. Le destinataire reçoit dans sa messagerie usuelle un e-mail lui notifiant la réception d'une e-velop. Il clique alors sur un lien qui le renvoie sur le site. Après avoir, à son tour, créé un compte, il accède au contenu de l'e-velop en s'authentifiant. Chaque courrier peut contenir jusqu'à 60 Mo. Notre solution apporte aux utilisateurs la garantie de la protection et de la confidentialité des informations qu'ils envoient. Elle assure une traçabilité et une opposabilité. L'e-velop trace et archive les événements liés à son envoi et sa réception et archive son contenu.

Qu'avez-vous à dire aux entreprises qui ont encore des réticences à utiliser le recommandé électronique ?

La législation sur la dématérialisation confère aux documents numériques sécurisés le même statut qu'une lettre recommandée. Le [décret du 2 février 2011](#) pris pour application de l'article 1369-8 du Code civil est de nature à lever les derniers freins liés à l'insécurité juridique qui régnait du fait de l'absence de spécifications techniques. Il détaille l'ensemble des informations requises pour permettre l'identification des intervenants dans la chaîne probatoire (tiers chargé de l'acheminement, expéditeur et destinataire). Ces dispositions renforcent la pertinence et l'utilisation de l'e-velop qui, en fonction des besoins, peut être associée à des technologies d'authentification et d'horodatage plus élevées.

Avec l'enveloppe numérique sécurisée, nous offrons aux entreprises un service identique au recommandé postal en mode numérique, avec valeur juridique, pour un coût nettement moindre et sans délai.

(*) Document Channel : <http://www.document-channel.com/>